



COMMUNE DE TAILLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six juin à treize heures, le Conseil Municipal de la commune de TAILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Alain RAYMOND.

Présents : RAYMOND Alain, JONCA Patrick, DASDEMIR Gulsen, CHAMBAUD Georges-Henri, DEBRAS Vve RAYE Michèle, DRECHOU Thierry, JUANOLA Joseph, LECLERCQ Philippe, SARGATAL Cécile, SEMATISKI Denis.

Procuration de : PLANCHON Dominique à RAYMOND Alain

Mme SARGATAL Cécile est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10/04/2025 est approuvé à l'unanimité.

1- SUBVENTION A L'ASSOCIATION TAILLET A L'AFFICHE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que lors du vote du budget et plus précisément lors du vote des subventions aux associations, il a été inscrit un montant de 1 000 € sans affectation.

L'association Taillet à l'affiche a déposé une demande de subvention

Délibération : Le Conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € et autorise M. le Maire à signer tout document utile

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2 - SIS DE CERET – DISSOLUTION ET ADHESION AU SERVICE COMMUN DE RESTAURATION SCOLAIRE

M. le Maire explique au Conseil municipal que, suite à la dissolution du SIS de CERET, les communes adhérentes doivent se prononcer sur la dissolution et la répartition des biens et peuvent adhérer au service commun pour la gestion administrative de la restauration scolaire.

M. le Maire précise que c'est juste un changement de structure.

Délibération : Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de dissolution et de répartition des biens ainsi que la convention de service commun pour la gestion administrative de la restauration scolaire.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

3- **FINANCES - DECISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire explique au Conseil municipal que lors du vote du budget, la commune étant dans l'attente de la réponse de la DETR, elle a inscrit le montant de ladite subvention au compte 1641 emprunts.

Ayant reçu la notification d'accord de la subvention DETR 2025 à hauteur de 80 % du montant HT des travaux, il y a lieu de prendre une décision modificative afin de pouvoir régulariser les imputations en approvisionnant l'article 13461, recettes d'investissement, pour un montant de 75 000 €, en provenance de l'article 1641, recettes d'investissement.

Délibération : Le Conseil municipal approuve le virement de crédits, augmenter le compte 13461 et diminuer le compte 1641, et autorise M. le Maire à signer tout document utile.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

4- **ETUDE DE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS – NEW DEAL**

M. le Maire expose au Conseil municipal que l'Etat soucieux d'apporter une bonne couverture de téléphonie mobile sur des zones blanches ou grises, a retenu la commune de Taillet lors d'une réunion présidée par M. le sous-Préfet de Prades.

Ce projet est piloté par l'Etat et concerne l'implantation d'une nouvelle installation radioélectrique site T17E3c dans le cadre réglementaire du dispositif de couverture ciblée propre au New Deal Mobile.

Après plusieurs échanges avec les services concernées, et le projet de positionnement de l'antenne sur la parcelle cadastrée section A numéro 652, lieu-dit « LA SERRE DU TOURON », propriété de la commune, il y a lieu de prendre une délibération de principe autorisant l'entreprise Bouygues Télécom à effectuer des pré-visites et des tests.

Délibération : Le Conseil municipal autorise BOUYGUES TELECOM à pénétrer sur la parcelle cadastrée A numéro 652, à réaliser les études nécessaires, accepte d'envisager des négociations pour un bail et autorise M. le Maire à signer tout document utile.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

5- **MAISON DE LA CHASSE**

M. le Maire explique que les chasseurs de TAILLET (ACCA) n'ont pas de local. Une opportunité s'est présentée récemment au lieu-dit « LA PALMERE », TAILLET.

M. MANENT, président de l'ACCA, a sollicité la commune pour aider l'ACCA dans la réalisation de ce projet.

Après discussion, M. le Maire propose de porter le projet d'acquisition du bien en question appartenant à Mme ANDREU Colette, parcelles cadastrées B numéros 743, 746 et 517, pour une valeur de 15 000 €, hors frais de notaires, et par la suite de le mettre à disposition de l'ACCA, sous la forme d'un bail emphytéotique rédigé devant notaire, avec obligation d'entretien des lieux – OLD. Les chasseurs auront à leur charge le débroussaillage et l'aménagement du bâti.

Pour ce faire, une décision modificative est nécessaire, car cette acquisition n'était pas prévue lors du vote du budget, ainsi qu'une demande de fonds de concours auprès de la CC Vallespir à hauteur de 50 % du coût de l'opération.

Délibérations : Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer :

- l'acte notarié pour l'acquisition des parcelles citées ci-dessus,
- approuve le virement de crédits afin de finaliser l'acquisition, augmenter le compte 2111/opé118 et diminuer le compte 2135/opé120,
- la demande d'un fonds de concours auprès des services de la CC Vallespir à hauteur de 50% du montant total de l'opération,
- à mettre à disposition par bail emphytéotique le bien cadastré section B numéro 743 à l'ACCA de Taillet.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

6- ACQUISITION DE LA PARCELLE B 748 A L'EURO SYMBOLIQUE

M. le Maire explique que par la même occasion, la sœur de Mme ANDREU Colette, détenant la parcelle cadastrée section B numéro 748, d'une contenance de 66 m², située en bordure du chemin rural n° 6 dit Cami de La Palmera, souhaite céder à la commune à l'euro symbolique ladite parcelle.

Cette acquisition a un intérêt pour la commune, entretenir le chemin étroit à cet endroit.

Délibération : Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section B numéro 748 et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

7- CONVENTION AVOCAT

M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention d'assistance juridique avec notre avocat, Maître Frédéric BONNET.

Délibération : Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'assistance juridique avec Maître Frédéric BONNET.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

8- CREATION DU GRADE DE REDACTEUR

M. le Maire expose au Conseil municipal que la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 vise à revaloriser le métier de Secrétaire de Mairie : au 1^{er}/01/2028, les communes de moins de 2 000 habitants devront nommer un agent relevant au moins de la catégorie B en tant que secrétaire de mairie ; avant le 1^{er}/01/2028, un agent de catégorie C exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie depuis au moins 4 ans peut bénéficier d'une promotion interne.

Il y a lieu de créer le cadre d'emploi de Rédacteur territorial.

Délibération : Le Conseil municipal approuve la création du cadre d'emploi de Rédacteur et autorise M. le Maire à signer tout document utile.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

9- **RIFSEEP**

M. le Maire explique au Conseil municipal que suite à la création du cadre de Rédacteur territorial, il y a lieu de mettre à jour le RIFSEEP en intégrant le cadre d'emploi de Rédacteur.

Délibération : Le Conseil Municipal approuve la mise à jour du RIFSEEP et autorise M. le Maire à signer tout document utile.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

10- **COSD 66 – COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DEPARTEMENTAL 66**

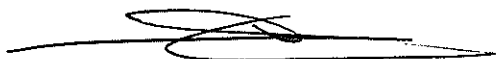
M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune adhère au COSD 66 depuis le 1^{er}/01/2011, et qu'il y a lieu, à la demande du COSD afin de mettre à jour leur base, de signer une nouvelle convention entre la commune et le COSD 66.

Délibération : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H20.

Le Maire
Alain RAYMOND



La secrétaire de séance
SARGATAL Cécile

